

PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Mardi 14 octobre 2025**

Président : M. Thierry CORROYER

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Gérard GEORGES - Michel NAGEOTTE - Thierry NAPPEY

Excusés : MM. Michel BOURNEZ - Joël EUVRARD - Christophe GIRARDET - Nicolas VUILLEMIN

Assistent : Mme Manon VIF - M. Guillaume COLIN

RAPPEL

ENGAGEMENT – COUPE NATIONALE 2025/2026

Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves fédérales)

- Challenge National Futsal Féminin : Clôture des engagements le 01 novembre 2025
- Challenge National Futsal U18 : Clôture des engagements le 25 octobre 2025

ENGAGEMENT – COUPE REGIONALE 2025/2026

Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves régionales)

- Coupe Bourgogne France Comté Futsal : Clôture des engagements le 01 novembre 2025

RAPPEL de l'article 4.3 planning de la journée à la suite des modifications des règlements 2025/2026 votés lors de l'AG de la Ligue en date du 23 juin 2025

3. Planning de la journée

Pour les compétitions Seniors, en dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15 H le dimanche, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février où les rencontres débiteront à 14 H 30. Pour les compétitions jeunes, les horaires des matchs sont fixés chaque saison par la commission sportive régionale.

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs au moins **dix (10)** jours avant le match.

Dans les **dix (10)** jours précédant la rencontre, toute demande de modification devra être introduite via l'adresse officielle électronique du club auprès du Secrétariat de la Ligue avec l'accord du club adverse, ou par dérogation sans l'accord du club adverse, en cas de force majeure justifiée.

Toute demande de modification qui n'est pas homologuée par la Ligue est sans objet. Le résultat d'un match joué à une autre date, en un autre lieu ou à une autre heure que ceux fixés ou homologués par la Ligue, est susceptible de non homologation. La commission compétente statuera sur les suites à donner.

CARTON BLANC BANCS DE TOUCHE

Protocole « Carton blanc pour officiels d'équipe entraînement l'exclusion temporaire du capitaine (ou vice capitaine si le capitaine est le gardien) :

- a. Public visé : Officiels Banc de touche
- b. Périmètre utilisation : **R1-R2-R3-R1F-Coupes Régionales séniors**

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE

ARTICLE 165 - TERRAINS

Désignations

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf, dans les cas prévus aux paragraphes 2 et 3 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

Règlement :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 6^{ème} tour inclus. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16 jusqu'au 6^{ème} tour. Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux, il peut être procédé au remplacement de :

- Cinq joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum à partir du 3^{ème} tour

ARTICLE 36 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ligue ne délivre aucun ticket d'entrée, ni invitation. Le prix minimum des places aux matches disputés jusqu'au 6^{ème} tour est fixé par la commission.

1. Pour les 4 premiers tours

Si une recette est réalisée, elle est divisée à parts égales entre chaque club. Les frais des officiels seront réglés sur la base d'une caisse de péréquation, tour par tour.

2. A partir du 5^{ème} tour jusqu'au 6^{ème} tour

La feuille de recette est obligatoire. La recette nette sera divisée à parts égales entre les deux clubs. En cas de déficit, celui-ci sera supporté uniquement par le club recevant.

Tirage au sort du 6^{ème} tour de la Coupe de France Crédit Agricole qui se déroule les 25 et 26 octobre 2025 à 15h00 :

HERICOURT HAUTE-LIZAIN (R3 idverde)		RACING BESANCON (N3)	MATCH 1
FC MONTCEAU BOURGOGNE (R1 Herbelin)		FR ST MARCEL (R1 Herbelin)	MATCH 2
IS/SELONGEY (R1 Herbelin)		DIJON FCO (National)	MATCH 3
FC SEVEUX MOTÉY (D2)		ASPTT DIJON (N3)	MATCH 4
CA PONTARLIER (N3)		FC SENS (R1 Herbelin)	MATCH 5

FC VILLARS L'ISLE ST MAURICE BLUSSANS (R2 Bonglet)		ASM BELFORT FC (N3)	MATCH 6
AS QUETIGNY (R2 Bonglet)		AS GARCHIZY (R1 Herbelin)	MATCH 7
US PONT DE ROIDE VERMONDANS (R1 Herbelin)		FC SOCHAUX MONTBELIARD (National)	MATCH 8
FC CHALON (N3)		MACON 71 (N3)	MATCH 9

1.2 - CHAMPIONNATS

Match n° 53426498 : R3 groupe G : PAYS MINIER – BESSONCOURT ROPPE LARIVIERE du 19 octobre 2025

La commission prend connaissance de l'indisponibilité des terrains et décide d'inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 19 octobre 2025 à 15H00 au stade municipal à Larivière.

Le match retour aura lieu le dimanche 15 mars 2026 à Ronchamp.

1.3 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Tirage au sort du 2^{ème} tour de la Coupe Bourgogne Franche Comté qui se déroule les 25 et 26 octobre 2025 à 15h00 :

US DE VARENNES (R3 idverde)		AS GARCHIZY (R1 Herbelin)	MATCH 1
AS GURGY (R3 idverde)		FC SENS (R1 Herbelin)	MATCH 2
RC NEVERS CHALLUY SERMOISE (R3 idverde)		ASA VAUZELLES (R1 Herbelin)	MATCH 3
AS CLAMECY (R3 idverde)		US CERISIERS (R3 idverde)	MATCH 4
AVALLON FCO (R2 Bonglet)		UF LA MACHINE (R3 idverde)	MATCH 5
FC NEVERS (R2 Bonglet)		CL MARSANNAY (R2 Bonglet)	MATCH 6
ALC LONGVIC (R2 Bonglet)		AM SENS FRANCO PORTUGAIS (R3 idverde)	MATCH 7
UNION CHATILLON COTE D'OR (R2 Bonglet)		FC DECIZE (R2 Bonglet)	MATCH 8
STADE AUXERRE (R2 Bonglet)		ASC ST APOLLINAIRE (R1 Herbelin)	MATCH 9
FC PARON (R3 idverde)		AS BEAUNE (R2 Bonglet)	MATCH 10
AS MAGNY (R3 idverde)		AS GUERIGNY-URZY (R3 idverde)	MATCH 11
ASUC MIGENNES (R3 idverde)		ES APPOIGNY (R2 Bonglet)	MATCH 12
FC MONTCEAU BOURGOGNE (R1 Herbelin)		FC FONTAINE LES DIJON (R2 Bonglet)	MATCH 13

SR LA CLAYETTE (R3 idverde)		AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY (R1 Herbelin)	MATCH 14
CHEVIGNY ST SAUVEUR FOOT (R2 Bonglet)		AS GEVREY CHAMBERTIN (R3 idverde)	MATCH 15
DIGOIN FCA (R2 Bonglet)		AS QUETIGNY (R2 Bonglet)	MATCH 16
AS GENLIS (R3 idverde)		USC DIJON (R1 Herbelin)	MATCH 17
AS SORNAY (R2 Bonglet)		FC GUEUGNON (R1 Herbelin)	MATCH 18
US SENNECEY LE GRAND (R3 idverde)		USC PARAY (R2 Bonglet)	MATCH 19
AS MELLECEY MERCUREY (R3 idverde)		US RIGNY SUR ARROUX (R3 idverde)	MATCH 20
MACON FC (R3 idverde)		AS CHATENOT LE ROYAL (R3 idverde)	MATCH 21
US BOURBON LANCY FPT (R3 idverde)		ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIERE (R2 Bonglet)	MATCH 22
JO LE CREUSOT (R3 idverde)		CHALON ACF (R2 Bonglet)	MATCH 23
TEAM MONTCEAU FOOT (R3 idverde)		EF VILLAGES (R2 Bonglet)	MATCH 24
IS/SELONGEY FOOT (R1 Herbelin)		US ST SERNIN (R2 Bonglet)	MATCH 25
FC LOUHANS CUISEAUX (R1 Herbelin)		FCC LA JOUX NOZEROY (R2 Bonglet)	MATCH 26
JURA LACS FOOT (R3 idverde)		ST JEAN DE LOSNE ASUJL (R3 idverde)	MATCH 27
AS PERROUSE (R3 idverde)		US COTEAUX DE SEILLE (R2 Bonglet)	MATCH 28
ARCADE FOOT PAYS LUNETIER (R3 idverde)		FC RIOZ (R1 Herbelin)	MATCH 29
CS FRASNE (R3 idverde)		AS CHATEAU DE JOUX (R2 Bonglet)	MATCH 30
JURA NORD FOOT (R3 idverde)		AS ORNANS (R1 Herbelin)	MATCH 31
FC CHAMPAGNOLE (R2 Bonglet)		US ST VIT (R2 Bonglet)	MATCH 32
FC POLIGNY GRIMONT (R2 Bonglet)		TRIANGLE D'OR JURA (R3 idverde)	MATCH 33
AUDEUX PELOUSEY POUILLES LES VIGNES (R3 idverde)		RC LONS (R2 Bonglet)	MATCH 34
FC MACORNAY VAL DE SORNE (R3 idverde)		CCS VAL D'AMOUR MONT S/S VAUDREY (R2 Bonglet)	MATCH 35
OLYMPIQUE MONTMOROT (R3 idverde)		FR ST MARCEL (R1 Herbelin)	MATCH 36
ES DOUBS (R3 idverde)		FC VALDAHON VERCEL (R2 Bonglet)	MATCH 37
FC TILLES (R3 idverde)		FC MORTEAU MONTLEBON (R1 Herbelin)	MATCH 38
HERICOURT HAUTE-LIZAIN (R3 idverde)		US LARIANS MUNANS (R3 idverde)	MATCH 39

US LES ECORCES (R3 idverde)		AS DANJOUTIN ANDELNANS MEROUX (R2 Bonglet)	MATCH 40
AS BELFORT SUD (R3 idverde)		US SOCHAUX (R3 idverde)	MATCH 41
AS MEZIRE FESCHES (R3 idverde)		AS AUDINCOURT (R1 Herbelin)	MATCH 42
FC BART (R2 Bonglet)		AS BAVILLIERS (R2 Bonglet)	MATCH 43
FC VILLARS L'ISLE ST MAURICE BLUSSANS (R2 Bonglet)		FC VESOUL (R1 Herbelin)	MATCH 44
ES PAYS MAICHOIS (R1 Herbelin)		US PONT DE ROIDE VERMONDANS (R1 Herbelin)	MATCH 45
AS BAUME LES DAMES (R2 Bonglet)		AS MELISEY ST BARTHELEMY (R2 Bonglet)	MATCH 46
AJ BESANCON MAHORAIS (R3 idverde)		FC GRANDVILLARS (R1 Herbelin)	MATCH 47
FC NOIDANAIS (R2 Bonglet)		JS LURE (R2 Bonglet)	MATCH 48
BESSONCOURT ROPPE LARIVIERE (R3 idverde)		ASFC BELFORT (R3 idverde)	MATCH 49
FC MONTFAUCON MORRE GENNES (R2 Bonglet)		FC 4 RIVIERES 70 (R2 Bonglet)	MATCH 50
ENT. ROCHE NOVILLARS (R3 idverde)		US CHATENOIS LES FORGES (R3 idverde)	MATCH 51

En raison de la participation au 6^{ème} tour de la Coupe de France Crédit Agricole, les matchs suivants sont reportés au Mardi 11 Novembre 2025 à 14h30 :

- 55036353 : US DE VARENNES – AS GARCHIZY
- 55036354 : AS GURGY – FC SENS
- 55036365 : FC MONTCEAU BOURGOGNE – FC FONTAINE LES DIJON
- 55036641 : DIGOIN FCA – AS QUETIGNY
- 55036650 : IS/SELONGEY FOOT – US ST SERNIN
- 55036651 : OLYMPIQUE MONTMOROT – FR ST MARCEL
- 55036664 : HERICOURT HAUTE-LIZAIN – US LARIANS MUNANS
- 55036914 : FC VILLARS L'ISLE ST MAURICE BLU. – FC VESOUL
- 55036915 : ES PAYS MAICHOIS – US PONT DE ROIDE VERMONDANS

2- JEUNES

2.1 – COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort du 4^{ème} tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole qui se déroule le mardi 11 novembre 2025 à 14h30 :

<i>JURA DOLOIS ou FC GRANDVILLARS (U18R2)</i>	<i>FC CHALON (U18R1 LGE) ou PARAY USC (U18R2)</i>	MATCH 1
<i>AS BEAUNE (U18R2) ou FC LOUHANS CUISEAUX (U18R1 LGE)</i>	<i>GJ PAYS RUDIPONTAIN ou EXINCOURT TAILLECOURT (U18R2)</i>	MATCH 2
<i>US JOIGNY ou CERCLE TALANT (district)</i>	<i>ENT. ROCHE NOVILLARS (district) ou RACING BESANCON (U18R1)</i>	MATCH 3
<i>FC VESOUL (U18R1 LGE) ou BESANCON FOOT (U18R2)</i>	<i>USB BLANZY ou FC DECIZE (district)</i>	MATCH 4
<i>AS ESSERT ou JURA STAD' (district)</i>	<i>FC PARON (district) ou FC GUEUGNON (U18R1 LGE)</i>	MATCH 5
<i>MACON 71 (U18R1 LGE) ou FC SENS (U18R2)</i>	<i>FC MONTCEAU BOURGOGNE (U18R2) ou ESA LE BREUIL (district)</i>	MATCH 6
<i>AS CHATENOY LE ROYAL (district) ou ASC ST APOLLINAIRE (U18R2)</i>	<i>FC VALDAHON VERCEL (district) ou JURA SUD FOOT (U18R1 LGE)</i>	MATCH 7
<i>ENT. FAUVERNEY (district) ou CA PONTARLIER (U18R1 LGE)</i>	<i>ENT. VILLERS LE LACS/LES FINS ou CS FRASNE (district)</i>	MATCH 8

2.2 – CHAMPIONNATS

Match n° 53387224 : U18R2 groupe B : LA JOUX NOZEROY – MONTFAUCON MORRE GENNES du 4 octobre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le vendredi 24 octobre 2025 à 19H30 au stade intercommunal à Gennes.

Le match retour aura lieu le samedi 14 mars 2026 à Mignovillard.

Match n° 53387446 : U16R2 groupe A : FC MONTCEAU BOURGOGNE – PARAY USC du 12 octobre 2025

La commission prend connaissance de la demande de la Préfecture (match de Coupe de France à 16h00) et après accord des deux clubs, décide d'inverser la rencontre à 14h00 au stade des Sables 2 à Paray le Monial.

Le match retour aura lieu le dimanche 22 mars 2026 à Montceau les Mines.

2.3 – CHAMPIONNAT U14R1 ET U14R2

La commission constitue les groupes pour la 2^{ème} phase :

U14 R1
AJ AUXERRE
DIJON FCO
BESANCON FOOT
MACON 71
RACING BESANCON
BRESSE JURA FOOT
CA PONTARLIER
FC NOIDANAIS

U14 R2 Groupe A	U14R2 Groupe B
GJ AFGP 58	ASPTT DIJON
FC MONTCEAU BOURGOGNE	ALC LONGVIC
FC CHALON	FC VALDAHON VERCEL
US JOIGNY	JURA SUD FOOT
JURA DOLOIS FOOTBALL	FC VESOUL
AS BEAUNE	FC SOCHAUX MONTBELIARD
FC FONTAINE LES DIJON	ASM BELFORT
USC DIJON	ES EXINCOURT TAILLECOURT

3- FEMININES

SENIORS

3.1 –COUPE DE FRANCE FEMININE

ARTICLE 165 - TERRAINS

Désignations

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf, dans les cas prévus aux paragraphes 2 et 3 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

ARTICLE 33 – NOMBRE DE JOEUSES INSCRITES SUR LA FEUILLE DE MATCH

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueuses sur la feuille de match mais ne sont autorisés à utiliser que 3 joueuses remplaçantes au cours du match ce qui porte à 14 (11+3) le nombre de joueurs par équipe susceptibles de participer à la rencontre.

Tirage au sort de la Finale Régionale la Coupe de France Féminine qui se déroulera les 01 et 02 novembre à 14h30 :

GRAND BESANCON FC (R2F) <u>ou</u> IS SELONGEY FOOTBALL (R1F)	-	GJSF DU LARMONT (R2F) <u>ou</u> RACING BESANCON (R1F)	MATCH 1
ASPTT DIJON (District F) <u>ou</u> DIJON UNIVERSITE CLUB(R2F)	-	FC PAYS MINIER (District F) <u>ou</u> FC SOCHAUX MONTBELIARD (R2F)	MATCH 2
SPORTING CLUB BESANCON (District F) <u>ou</u> MONTCEAU BOURGOGNE FC (R1F)	-	DYNAMO EVILLERS (R2F) <u>ou</u> VESOUL FC (R1F)	MATCH 3
AS CHEVREMONT (R2F) <u>ou</u> ALC LONGVIC (D3F)	-	FC VALDAHON VERCEL (R2F) <u>ou</u> US ST VIT (R1F)	MATCH 4
BESANCON FOOTBALL (R2F) <u>ou</u> JURA DOLOIS FOOTBALL (R1F)	-	MACON FC (R2F) <u>ou</u> AS CHATENOT LE ROYAL (D3F)	MATCH 5

3.2 – CHAMPIONNATS

Match n°53561532 : Régional 1 Féminine : Journée 3 : JURA DOLOIS FOOTBALL – MACON 71 du 04 octobre 2025

La Commission prend acte du rapport établi par l'officiel de la rencontre, lequel mentionne l'interruption du match à la 80^e minute de jeu, sur le score de 4 à 0 en faveur du club JURA DOLOIS FOOTBALL.

À la suite de l'intervention des services de secours pour l'évacuation d'une joueuse blessée, les deux équipes ont indiqué ne pas souhaiter reprendre la rencontre.

Après consultation des représentants des deux clubs, **la Commission, considérant les circonstances, décide de ne pas faire rejouer la rencontre et d'homologuer le score en vigueur au moment de l'arrêt du match.**

Match n°53517373 : Régional 2 Féminine : Poule A : JURA SUD FOOT – PERLE DU JURA du 09 novembre 2025

La Commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre à 12h30 au stade Edouard Guillon 2 à Chassal Molinges.

Match n°53517829 : Régional 2 Féminine : Poule B : FC SOCHAUX MONTBELIARD – VALDAHON VERCEL FC du 12 octobre 2025

La Commission a pris connaissance et a validé la demande des deux clubs pour inverser la rencontre pour qu'elle se déroule sur les installations du club de Valdahon Vercel, le dimanche 12 octobre 2025 à 15h00.

La Commission informe les deux clubs que la rencontre retour est de ce fait automatiquement inversée. La Journée 12 du 22 mars 2025 devient : FC SOCHAUX MONTBELIARD – FC VALDAHON VERCEL.

JEUNES

3.4 – COUPE BFC CA U18F

La Commission valide les 21 engagements pour cette édition de la Coupe BFC U18F Crédit Agricole. Elle compte les 12 clubs engagés en U18F R1 ainsi 9 clubs évoluant en championnat District : LOUHANS CUISEUX FC – AS BEAUNE – ARCADE FOOT PAYS LUNETIER – GRAND BESANCON FC – US MONTS DE VILLERS – AS ORNANS – GJ RUDIPONTAIN – RC VOUEAUCOURT – ASM BELFORTAINE FC.

Schéma organisationnel :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts
LIGUE	22 et 23 novembre 2025	Cadrage	21	10	10	5	11 exempts
	13 et 14 décembre 2025	1/8ème	5	11	16	8	
	14 et 15 mars 2026	1/4 F	8		8	4	
	Lundi 6 avril 2026	1/2 F	4		4	2	
	Jeudi 14 mai 2026	Finale	2				

La Commission procède au tirage au sort des 11 équipes exemptes au sein du groupe U18F R1 : AJ AUXERRE – AS CHATENOY LE ROYAL – MONTCEAU BOURGOGNE FC – DIJON ASPTT – CLAYETTOIS S. REUNIS – RACING BESANCON – ENT. ROUGE GOUTTE CHAUX CHEVREMONT – SOCHAUX MONTBELIARD FC – US ST VIT – US LES FINS – VESOUL FC

Tirage au sort du tour de Cadrage de la Coupe BFC U18F CA qui se déroulera les 22 et 23 novembre à 14h30 :

ARCADE FOOT PAYS LUNETIER (District F)	-	AS BEAUNE (District F)	MATCH 1
LOUHANS CUISEAUX FC (District F)	-	ENT. IS SELONGEY FONTAINE LES DIJON (U18FR1)	MATCH 2
RC VOUEJAUCOURT (District F)	-	GJ RUDIPONTAIN (District F)	MATCH 3
GRAND BESANCON FC (District F)	-	ASM BELFORTAINE FC (District F)	MATCH 4
AS ORNANS (District F)	-	US MONT DE VILLERS (District F)	MATCH 5

4- FONCTIONNEMENT FMI

Transmission tardive :

AJ AUXERRE : amende de 20 Euros (U18R2 groupe A n° 53421459)

Gj AFGP 58 : amende de 20 Euros (U16R2 groupe A n° 53421501)

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football